

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 19

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 8

AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 18 septembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Jean ARPIN à La Rosière, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Guillaume DESRUES donne pouvoir à Laurence REGNIER

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

EXCUSÉS

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance.

2024-110 CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL LOCAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.251-5 à L.251-10 ;

VU le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissements public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} Janvier 2024 est compris entre 50 et 199 agents ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} Janvier 2025 un Comité Social Territorial au sein de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial local à 3 ;
- **FIXE** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du Comité Social Territorial local à 3 ;
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Yannick AMET

Président

